SION

VALAIS-WALLIS

2002

SWITZERLAND

CONTRAT NATURE SIGNÉ

Les Jeux olympiques serviront de moteur écologique valaisan

Les Jeux olympiques offrent un formidable tremplin à la promotion de la cause de l'environnement en Valais. Comme en témoigne le contrat nature.

Ce contrat sera «le garant de jeux respectueux de l'environnement. Pour nous, c'est une grande satisfaction, au terme de négociations ardues», se réjouit Catherine Schnydrig, présidente de la commission Environnement de la candidature Sion-Valais 2002. Le comité de candidature, la ville de Sion, l'Etat du Valais et quatre organisations vertes – Ligue suisse pour la protection de la nature, Association transport et environnement (ATE), Amis de la nature et Société pour la protection de l'environnement (SPE) – ont paraphé ce document, hier, à Berne.

«Jamais un tel accord n'aurait été possible il y a seulement trois ans», note Catherine Schnydrig relevant l'évolution des mentalités. Les JO ont fourni un formidable tremplin à la défense de la nature dans un canton qui est loin d'être un exemple dans ce domaine. «Cet aggiornamento s'explique par les nouvelles exigences du CIO en matière de protection de la nature. Mais la dynamique est lancée en Valais qui a placé la barre relativement haut», relève René Longet, président de la SPE estimant que l'on s'achemine vers une «normalisation écologique du Valais».

Les milieux de protection de la nature continueront néanmoins de demeurer vigilants: si la plate-forme est en place, il faudra veiller à l'application des mesures d'assainissement écologiques sur le terrain.

AU-DELÀ DES INTENTIONS

Le contrat nature n'est pas une simple déclaration d'intention. Il assure aux avocats de la nature un poste à la direction exécutive là où se prennent les décisions. Il donne des moyens financiers pour les études, les rapports d'impact... Dans cette première phase de candidature, 42% des crédits d'études sont allés à la protection de la nature.

Les verts ont remporté une importante manche: l'intégration des JO dans un contexte plus large. «Le Conseil d'Etat s'est engagé en matière de transports publics, de protection de l'air, de sauvegarde de Finges, autant de mesures extérieures au strict dossier olympique», se réjouit Willy Geiger, directeur de la LSPN. Ce qui assure une certaine pérennité au contenu du contrat quelque soit le sort qui sera réservé à la candidature valaisanne. Le chef des Travaux publics valaisans, Bernard Bornet partage ce point de vue: «L'effet du coup d'accélérateur des JO en matière d'environnement perdurera même si Sion-Valais ne devait malheureusement pas obtenir l'organisation des joutes.»

BONNES NOTES

Auparavant, les Valaisans devront passer un autre examen, au début de la semaine prochaine devant le collège électoral qui désignera les quatre finalistes pour le congrès de Budapest qui désignera le vainqueur en juin 95. «La commission d'évaluation nous a délivré un certificat d'excellence en matière d'environnement. Nous irons à Lausanne la conscience tout à fait blanche», lance Gilbert Debons, président du comité de candidature. Et l'on ne peut suspecter la commission d'avoir fait preuve de complaisance puisque son responsable «nature» n'était autre qu'Olav Myrholt, le «Monsieur Environnement» de Lillehammer, instigateur des premiers jeux verts de l'histoire.

JEAN-MICHEL BONVIN